

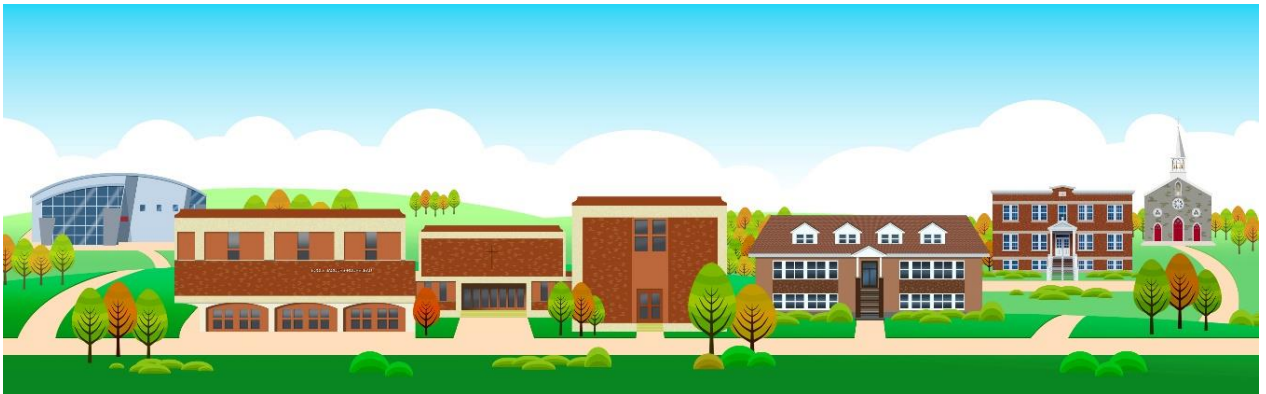
ÉCOLE JACQUES-ROCHELEAU / SAINT-BASILE

« Pour élever un enfant, ça prend un village »

Projet éducatif École Jacques-Rocheleau – Saint Basile

COLLABORATION ◆ RESPECT ◆ PLAISIR
2018-2022

Adopté par le conseil d'établissement, mai 2019



Le projet éducatif

Table des matières

1. But et définition du projet éducatif	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
4. Contexte dans lequel évolue l'établissement (environnement interne et externe).....	4
5. Notre Mission, notre Vision, nos Valeurs et nos Engagements.....	11
6. Enjeux, orientations, objectifs, indicateurs et cibles	13
7. Transmission et diffusion du projet éducatif	14
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif.....	14
9. Reddition de compte du projet éducatif	14
Annexe I : Principaux encadrements légaux.....	15

I. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!* et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école Jacques-Rochelleau.

2. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

En vertu de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement, les parents, la direction de l'école, les enseignants, les autres membres du personnel de l'école, ainsi que les élèves ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet éducatif.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans une démarche favorisant la cohérence et la synergie entre tous les paliers du système éducatif, dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun des paliers (MEES, CSP, école Jacques-Rochelleau).

3. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif doit émerger du milieu, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire. (LIP, article 74)

À l'automne 2017, la Commission scolaire des Patriotes (CSP) a consulté l'ensemble des principaux acteurs, soit les employés, les parents et les élèves de 5e et de 6e année, par l'intermédiaire d'un sondage, *Tous pour la réussite!* Cette vaste consultation a permis aux écoles d'avoir une lecture sur les perceptions qu'ont les employés, parents et élèves de leur école de quartier.

En septembre 2018, tous les employés de l'école se sont réunis afin d'élaborer ensemble la vision, la mission et les valeurs de l'école dans les pages qui suivent. Ensemble, ces acteurs ont, au cours de l'année scolaire 2018-2019, permis de définir le contexte de l'école, les enjeux, les orientations, les objectifs et les cibles qui définissent le projet éducatif de l'école Jacques-Rochelleau. L'élaboration du projet éducatif a débuté sous la direction de M. Stéphane Joyal et s'est achevée sous celle de madame Diane Hubert, nommée à la direction de l'école en février 2019.

Les membres du conseil d'établissement ont aussi contribué à chacune des étapes de projet éducatif et ont vu à son adoption finale.

4. CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE L'ÉTABLISSEMENT (ENVIRONNEMENT INTERNE ET EXTERNE)

La connaissance du contexte constitue la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la démarche d'élaboration du projet éducatif de l'école Jacques-Rocheleau – Saint-Basile.

4.1 Environnement externe

L'école Jacques-Rocheleau – Saint-Basile est située à Saint-Basile-le-Grand, une municipalité de 16 800 habitants. Le bassin des élèves qui la compose est constitué du secteur des Arbres, de la portion est du secteur du village-sud et le secteur de la Gare/du Millénaire. L'école regroupe deux bâtiments pour accueillir ses élèves.

- Le pavillon Saint-Basile accueille les élèves d'âge préscolaire du secteur des écoles de la Chanterelle et de Jacques-Rocheleau. De plus, ce pavillon admet les élèves de 4 et 5 ans du territoire de la CSP qui ont des besoins particuliers (1 classe spécialisée pour les élèves 4 ans EHDAA et 2 classes spécialisées pour le développement du langage pour les élèves de 5 ans).
- Le pavillon Rocheleau accueille quant à lui la clientèle du primaire de la 1^{re} à la 6^e année.

Pour l'année scolaire 18-19, seulement le quart des élèves utilisait le transport scolaire.

Tableau des indicateurs socio-économiques et de développement

Indice du milieu socio-économique : IMSE

Le ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) calcule annuellement un indice de milieu socio-économique (IMSE) pour chaque école. Les écoles sont répertoriées sur une échelle allant de 1 à 10, le rang 1 étant considéré comme le moins défavorisé et le rang 10 comme le plus défavorisé. L'IMSE est composé de deux variables, soit la sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents, lesquelles ressortent comme les variables les plus significatives de la non-réussite scolaire.

	Indice du milieu socio-économique (1-10)	Revenu moyen (après impôt par travailleur)	% n'ayant aucun certificat diplôme ou grade	% des familles monoparentales	Proportion de la population locataire
Secteur des Arbres	1	41 117 \$	9,2	25	8,2 %
Secteur Est du Village-sud	1	35 122 \$	11,9	30,9	22,2 %
Secteur Gare/du Millénaire	1	38 818 \$	5,5	22,5	9,3 %

Les organismes qui nous soutiennent dans nos actions sont principalement la Ville de Saint-Basile-Le-Grand, la Régie inter-municipale de police Richelieu Saint-Laurent, le CLSC des Patriotes, la Fondation Chagnon.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et l'hygiéniste dentaire. Un partenariat entre l'école et certains CPE existe également avec le programme Ribambelle qui permet le dépistage préventif.

4.2 Environnement interne

PORTRAIT ACTUEL ET PROFIL DE LA CLIENTÈLE

Portrait statistique des effectifs scolaires (nombre d'élèves par niveau) :

Préscolaire (régulier)	116 élèves
Préscolaire (classes de difficultés langagières)	12 élèves
Préscolaire (4 ans EHDAA)	13 élèves
1 ^{re} année	78 élèves
2 ^e année	67 élèves
3 ^e année	77 élèves
4 ^e année	84 élèves
5 ^e année	73 élèves
6 ^e année	74 élèves
Groupe 800 (passe-partout)	17 élèves

Groupe 998 1 élève inscrit, mais non-fréquentation

Nombre d'élèves : 612

Rang décile IMSE : I

Nombre d'employés : 75

Services offerts : Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6^e année et trois classes d'enseignement spécialisé, dont deux pour difficultés langagières et une d'élèves EHDAA âgés de 4 ans.

Dans le cadre du processus de rédaction du Plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, un sondage a été complété par les parents, les employés et les élèves de l'école à l'automne 2017. Les résultats à ce sondage ont permis de documenter pour chaque établissement la perception des employés, des élèves et des parents au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

Communication école-famille

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est similaire aux résultats de la commission scolaire des Patriotes (CSP). Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (89% – CSP 87%), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (83% – CSP 83%) et de son comportement (85% – CSP 84%).

Les résultats obtenus concernant les perceptions des employés de l'école aux questions relatives à la communication école-famille sont supérieurs à l'ensemble des employés des écoles de la CSP.

- Mon école informe régulièrement les parents de la progression de l'apprentissage (87% ensemble des écoles 86%)
- Mon école informe régulièrement les parents des difficultés d'apprentissage dans chacune des disciplines (86% ensemble des écoles 83%)
- Mon école informe spécifiquement les parents des difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (84%, ensemble des écoles 80%)
- Mon école informe spécifiquement les parents des réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (87%, ensemble des écoles 81%)

• SYNTHÈSE •

DANS NOTRE MILIEU, LA COMMUNICATION EFFICACE ENTRE LES ENSEIGNANTS ET LES PARENTS AIDE À METTRE EN PLACE DES INTERVENTIONS PRÉCOCES POUR FAVORISER LA RÉUSSITE ET LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

Le sondage réalisé met nettement en évidence toute l'importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la communication école-famille.

Les employés ont également mentionné (92% – CSP 87%) que l'engagement des parents est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant.

Climat sain, stimulant et sécuritaire

Ce même sondage a également permis de connaître la perception des employés, des élèves et des parents en ce qui a trait au sentiment de sécurité.

Il n'y a pas un écart très significatif entre le résultat des parents de l'école (88%) et celui de l'ensemble des parents des écoles de la CSP (88%) en ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité à l'école. Contrairement aux résultats des parents, la perception des enfants génère des résultats supérieurs (cotes variant entre 74% et 86%) aux autres élèves de la CSP (cotes variant entre 74% et 84%) sur les thèmes abordant la sécurité dans l'école. Seuls les sentiments de sécurité aux toilettes (75%) et dans l'autobus scolaire (59%) produisent des résultats inférieurs à celui de la CSP (81% et 78%).

Endroit où les élèves se sentent le plus en sécurité :

- Je me sens en sécurité dans la classe (91% – CSP 89%).
- Je me sens en sécurité dans les couloirs (87% – CSP 86%).
- Je me sens en sécurité dans le gymnase (85% – CSP 87%).
- Je me sens en sécurité aux entrées et aux sorties de l'école (85% – CSP 85%).
- Je me sens en sécurité sur le terrain de l'école (82% – CSP 82%).

Endroit où les élèves se sentent moins en sécurité :

- Je me sens en sécurité dans l'autobus scolaire (59% – CSP 78%).
- Je me sens en sécurité au service de garde (74% – CSP 79%).
- Je me sens en sécurité aux toilettes (75% – CSP 81%).
- Je me sens en sécurité dans les rues pour me rendre à l'école (78% – CSP 80%)

La perception des élèves de l'école (79%) est légèrement supérieure aux données des autres élèves de la CSP (77%) en ce qui a trait à l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation. Toutefois, la perception des membres du personnel de l'école quant à l'efficacité des mesures mises en place pour prévenir et contrer la violence est légèrement inférieure au résultat de la CSP (73% versus 74%). Tout comme les intervenants scolaires de la CSP, les intervenants de l'école sont critiques quant à l'efficacité des mesures mises en place pour contrer la violence et l'intimidation.

La perception générale du sentiment de sécurité des employés (93%) est légèrement supérieure à celle des élèves et des parents (88%).

L'appréciation des élèves quant à la qualité des relations (relations chaleureuses et amicales) est légèrement plus élevée que la moyenne des autres écoles : relations entre les élèves (80% versus 77%), relations avec le personnel (82% versus 79%).

La perception des élèves sur les attentes de l'école à leur égard (capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes) est légèrement supérieure (92%) à celle exprimée par les élèves de l'ensemble des écoles (86%). Les élèves indiquent dans une proportion légèrement supérieure à la CSP que l'école accorde de l'importance à la réussite de l'élève (85% versus 80%) dans un environnement stimulant (80% versus 74%).

• SYNTHÈSE •

LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ DANS L'AUTOBUS SCOLAIRE EST LE PLUS PRÉOCCUPANT (59%) COMPARATIVEMENT À (78%) CSP. NOUS REMARQUONS ÉGALEMENT QUE LE SENTIMENT DE SÉCURITÉ AUX TOILETTES, AU SDG ET DANS LES RUES POUR SE RENDRE À L'ÉCOLE PEUT ÊTRE AMÉLIORÉ.

Est-ce que je recommanderais mon école?

Les élèves recommanderaient dans une proportion favorable leur école à un autre élève 81% (CSP 78%). Les membres du personnel (79% versus 80%) et les parents recommanderaient le milieu de travail ou l'établissement dans un ratio légèrement inférieur à la CSP (80% versus 84%). Le sentiment de fierté du personnel de l'école de travailler pour la commission scolaire des Patriotes (80%) et pour l'école Jacques-Rocheleau (86%) est équivalent aux données de leurs collègues de la CSP (82% et 86%).

Équipe-école : développement professionnel et partage des meilleures pratiques

Les intervenants ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques. À ce titre, les employés de l'école ont clairement identifié (95% – CSP 90%) que l'expertise des collègues occupant le même corps d'emploi peut contribuer au développement de leur propre expertise. Par ailleurs, les employés pensent qu'il est plus difficile d'assurer le transfert d'une nouvelle connaissance dans le travail au quotidien (66% – CSP 73%). De plus, les membres du personnel de l'école partagent la vision des autres employés de la CSP au sujet de l'utilisation des compétences individuelles. Ils sont d'avis que l'ensemble des compétences des membres de l'équipe n'est pas utilisé à son plein potentiel (75% – CSP 74%).

Les membres du personnel ont soulevé une certaine réserve quant au niveau de collaboration actuelle entre les intervenants internes et externes. Les résultats des répondants aux questions suivantes sont légèrement inférieurs à l'ensemble des employés sondés.

- À l'école, il existe une collaboration entre l'ensemble des acteurs concernés par la vie de l'élève (famille, école, partenaires de la communauté, CSSS, etc.). (72% – CSP 77%)
- À l'école, la continuité des pratiques pédagogiques et évaluatives chez les enseignants du primaire et du secondaire est assurée. (63% – CSP 71%)

Ce que les élèves disent au sujet des conditions gagnantes pour soutenir l'apprentissage

Avec un niveau de perception toujours supérieur à celui des autres élèves de la CSP, les élèves de l'école Jacques-Rocheleau disent apprendre mieux lorsque :

- J'apprends mieux en observant, en manipulant et en faisant des expériences. (91% – CSP 83%)
- J'apprends mieux quand l'enseignant explique la démarche. (87% – CSP 82%)
- J'apprends mieux quand l'enseignant nous lance des défis. (86% – CSP 74%)
- J'apprends mieux quand l'enseignant m'explique comment je peux m'améliorer. (85% – CSP 81%)
- J'apprends mieux quand je constate que je fais des progrès. (84% – CSP 83%)
- J'apprends mieux lorsque l'information est présentée dans un tableau ou un schéma. (83% – CSP 78%)
- J'apprends mieux en discutant avec les autres élèves et l'enseignant. (81% – CSP 79%)
- J'apprends mieux quand l'enseignant me demande ce que j'ai compris. (79% – CSP 72%)
- J'apprends mieux quand l'enseignant me demande comment j'ai fait. (73% – CSP 71%)

• SYNTHÈSE •

LES EMPLOYÉS PENSENT QU'IL EST DIFFICILE D'ASSURER LE TRANSFERT D'UNE NOUVELLE CONNAISSANCE DANS LE TRAVAIL QUOTIDIEN ET QUE L'ON POURRAIT PROFITER DAVANTAGE DE L'EXPERTISE DES PAIRS POUR AMÉLIORER NOS COMPÉTENCES.

• SYNTHÈSE •

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JACQUES-ROCHELEAU APPRENNENT MIEUX LORSQUE LES PRATIQUES PROBANTES ET VARIÉES SONT MISES EN PLACE DANS LEUR CLASSE.

Équipe-école : reconnaissance, valorisation et autonomie

On remarque que pour l'ensemble des écoles de la commission scolaire, la perception des employés face à la reconnaissance de leur travail est faible.

- Dans mon travail, je me sens valorisé en tant que personne. (66% - CSP 77%)
- Dans mon milieu de travail, je vois que la contribution des employés est reconnue. (70% – CSP 74%)
- Je reçois régulièrement de la rétroaction constructive (feedback) sur mon travail. (70% – CSP 66%)
- Dans mon établissement, le succès et la persévérance du personnel sont reconnus. (65% – CSP 70%)

Finalement, on remarque que les employés de l'école et ceux de la commission scolaire considèrent qu'ils n'ont pas suffisamment d'autonomie pour répondre aux besoins des élèves ainsi que les moyens pour améliorer la réussite scolaire. On constate qu'ils sont plus ou moins en accord avec ces deux affirmations.

- Les écoles ont suffisamment d'autonomie pour répondre aux besoins de tous les élèves. (49% - CSP 51%)
- Les écoles ont les moyens d'améliorer la réussite scolaire des élèves. (64% - CSP 62%)

• SYNTHÈSE •

LA PERCEPTION DES EMPLOYÉS DE JACQUES-ROCHELEAU ET DE LA CSP FACE À LA RECONNAISSANCE DE LEUR TRAVAIL EST FAIBLE. DE PLUS, CEUX-CI CONSIDÈRENT QU'ILS MANQUENT D'AUTONOMIE ET DE MOYENS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LEURS ÉLÈVES.

La réussite de nos élèves

2e année : compétence - Lire CSP

Les taux de réussite en lecture 2e année sont excellents et supérieurs à ceux de la CSP. Les moyennes des résultats quant à elles, suivent celles de la CSP.

Taux de réussite à l'épreuve	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 2e année	94 %	91,7 %	90,8 %
CSP	97%	89,1 %	88,6 %
Écart	-3%	2,6 %	2,2 %

Moyenne des résultats à l'épreuve	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 2e année	83,8 %	78,9 %	77 %
CSP	84,7 %	77,3 %	77 %
Écart	-0,9 %	1,6 %	0

À l'étude des statistiques sur la réussite des épreuves obligatoires, c'est normalement les questions de jugement et de réactions qui sont les moins bien réussies.

4e année : compétence - Lire MEES

Les taux de réussite en lecture de 4e année sont excellents et supérieurs à la CSP avec un écart allant de 1 % à 4,9 %.

Les moyennes des résultats en lecture 4e année sont supérieures à la CSP.

Taux de réussite à l'épreuve	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 4e année	91 %	94,7 %	93,3 %
CSP	90 %	90,8 %	88,4 %
Écart	1 %	3,9 %	4,9 %

Moyenne des résultats à l'épreuve	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 4e année	80,1 %	81,3 %	79,8 %
CSP	77,2 %	78,1 %	77,4 %
Écart	2,9 %	3,2 %	2,4 %

6e année : compétence - Lire MEES

Les taux de réussite en lecture de 6e année sont excellents et supérieurs à la CSP avec un écart allant de -1% à 5,3 %.

Les moyennes des résultats de 6e année sont supérieures dans les deux dernières années.

Taux de réussite à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 6e année	91,4%	85%	93 %	96 %	93,1%
CSP	86,6%	87%	94%	92,1%	87,8%
Écart	4,8%	-2%	-1%	3,9 %	5,3 %

Moyenne des résultats à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français lecture 6e année	77 %	74,5%	76,9%	82,3%	79 %
CSP	75,5	74,9%	80,4%	79,5%	76,5%
Écart	1,5%	-0,4%	-3,5%	2,8%	2,5 %

À l'étude des statistiques sur la réussite des épreuves obligatoires, c'est encore les questions de jugement et de réactions qui sont moins bien réussies en 4e et en 6e année. Les questions relatives à l'interprétation en 6e année font également partie des questions moins bien réussies.

4e année : compétence - Écrire MEES

Les taux de réussite en écriture 4e année sont légèrement inférieurs à la CSP.

Les moyennes des résultats en écriture 4e année sont légèrement supérieures à la CSP.

Taux de réussite à l'épreuve	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français écriture 4e année	92 %	90,8 %	93,3 %
CSP	91 %	93,4 %	93,4 %
Écart	1 %	-2,6 %	-0,1 %

Moyenne des résultats à l'épreuve	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français écriture 4e année	77,1 %	78,5 %	77,6 %
CSP	76,8 %	78,3 %	77,5 %
Écart	0,3 %	0,2 %	0,1 %

6e année : compétence - Écrire MEES

Les taux de réussite en écriture de 6e année sont supérieurs à la CSP.

Les moyennes des résultats en écriture 6e année sont supérieures dans les 2 dernières années, un écart allant de 2,4% à 4,2%.

Taux de réussite à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français écriture 6e année	97 %	95%	89 %	98,6%	94,4%
CSP	92,7%	94%	93%	95,8%	92,7%
Écart	4,3%	-1%	-4%	2,8 %	1,7 %

Moyenne des résultats à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Français écriture 6e année	78,4%	77,1%	76,6%	82,1%	82,6%
CSP	77,9%	78,5%	77,5%	79,7%	78,4%
Écart	0,5 %	-1,4%	-0,9%	2,4%	4,2%

À l'étude des statistiques sur la réussite des épreuves obligatoires en écriture de 4e année, c'est généralement le vocabulaire, l'adaptation suivi de l'orthographe qui sont les plus faibles notes. Pour les statistiques en écriture de 6e année, c'est le vocabulaire, la syntaxe suivie de l'orthographe qui sont les plus faibles notes.

6e année : compétence - Résoudre des situations problèmes MEES

Les taux de réussite en mathématique résoudre des situations problèmes et raisonner à l'aide de concepts sont supérieurs à la CSP.

Les moyennes des résultats en mathématique pour les compétences, résoudre des situations problèmes et raisonner à l'aide de concepts, sont supérieures à celles de la CSP des deux dernières années.

Taux de réussite à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Résoudre 6e année	89,4%	77%	82%	97,3%	95,8%
CSP	86,9%	91%	81%	91%	91,8%
Écart	2,5%	-14%	1%	6,3%	4 %

Moyenne des résultats à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Résoudre 6e année	78,2%	76,3%	71,8%	87,3%	82,2%
CSP	76,8%	83,6%	74,9%	83 %	81,9%
Écart	1,4 %	-7,3%	-3,1%	4,3 %	0,3 %

6e année : compétence - Raisonner à l'aide de concepts mathématiques MEES

Taux de réussite à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Raisonner 6e année	78,9%	75%	78 %	90,5%	88,9%
CSP	77,3%	84%	80%	87%	86,5%
Écart	1,6%	-9%	-2%	3,5%	2,4 %

Moyenne des résultats à l'épreuve	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Raisonner 6e année	74,1%	73,8%	73,5%	84,9%	85,5%
CSP	73%	75,5%	75,7%	82,3%	85%
Écart	-1,1%	-1,7%	-2,2%	2,6 %	0,5%

À l'étude des statistiques, sur la réussite des épreuves obligatoires en mathématique de 6e année, pour la compétence résoudre, c'est le critère compréhension qui obtient les notes les plus faibles. Pour la compétence raisonner, l'écart avec la CSP est faible.

4.3 Environnement interne – complément

Suite aux choix des enjeux par l'équipe école en mars 2019, nous précisons le contexte.

Compétence Écrire – Proportion des élèves en échec et à risque

L'équipe école ayant ciblé en mars 2019, l'ÉCRITURE comme enjeu académique, nous nous sommes attardés sur la proportion des élèves en échec et à risque (ayant des résultats entre 0 et 69%) au résultat final de cette compétence à la fin de chaque année.

		2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
1^e année :	ÉCOLE	12,9%	9,9%	3,8%	6,6%	13,6%
	CSP	12,8%	14,9%	15,6%	17,5%	16,6%
2^e année :	ÉCOLE	11,1%	15,5%	20,5%	14,3%	7,9%
	CSP	16,5%	16,4%	15,2%	17,0%	17,6%
3^e année	ÉCOLE	27,8%	28,4%	30,1%	30,8%	20,9%
	CSP	20,2%	19,7%	19,3%	18,5%	20,5%
4^e année	ÉCOLE	31,6%	45,1%	22,7%	18,4%	17,3%
	CSP	23,8%	24,7%	23,7%	20,3%	20,4%
5^e année	ÉCOLE	24,6%	28,8%	24,7%	18,1%	14,9%
	CSP	26,3%	24,6%	23,8%	21,7%	22,9%
6^e année	ÉCOLE	22,4%	23,3%	21,9%	16,2%	16,7%
	CSP	23,8%	21,8%	21,4%	20,8%	21,2%

Partage des pratiques probantes

Le développement et le partage de pratiques probantes sont des priorités pour l'équipe-école. Actuellement, il y a de très belles innovations qui sont faites dans plusieurs équipes niveaux. Mais, il y a peu de moments d'échange afin de favoriser le partage des meilleures pratiques. Deux communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) ont débuté à la fin de l'année scolaire 2017-2018. Celle en 5^e année a un haut taux de satisfaction quant à l'amélioration des résultats des élèves. De plus, les enseignants préfèrent que ces équipes collaboratives portent le nom de communauté professionnelle, COP.

L'orientation nationale n'est pas ressortie comme un enjeu pour l'école puisque les élèves bougent déjà plus de 60 minutes par jour.

5 NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

La mission de l'école Jacques-Rochelleau – Saint-Basile

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

La vision de l'école Jacques-Rochelleau – Saint-Basile

Ensemble, nous laissons notre empreinte pour construire l'adulte de demain.

Les valeurs de l'école Jacques-Rochelleau – Saint-Basile

COLLABORATION : Je contribue au travail d'équipe avec un esprit d'ouverture en partageant mes idées et mon expertise tout en réalisant les tâches nécessaires à l'atteinte des objectifs communs.

RESPECT : Je fais preuve de respect par mon écoute, par le ton que j'emploie ainsi que par mon attitude non verbale.

PLAISIR : Je contribue à rendre mon milieu agréable avec une diversité d'activités intéressantes.

Le but des intervenants de l'école Jacques-Rochelleau – Saint-Basile

Notre école est empreinte de respect et de gens qui œuvrent dans le plaisir en étroite collaboration.

6 ENJEUX, ORIENTATIONS, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

Enjeux en cohérence avec *Tous Patriotes pour la réussite!*

Enjeu	ÉCRITURE
Orientation A	Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel.

Objectif A.1	D'ici juin 2022, réduire la proportion des élèves en échec ou à risque en écriture à la fin du primaire.
Indicateur :	Proportion des élèves qui ont 69% et moins au résultats final en écriture à la fin de la 6 ^e année
Situation actuelle :	Depuis l'année scolaire 2015-2016, le pourcentage des élèves à risque ou en échec dans la compétence Écrire des textes variés se situe entre 16,7% et 21,9% à la fin de la 6 ^e année.
Cible :	14% et moins

Enjeu	PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES
Orientation B	Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques.

Objectif B.1	D'ici juin 2022, augmenter le nombre de communautés professionnelles (COP).
Indicateur :	Nombre de COP au sein de l'école
Situation actuelle :	Mai 2019 : 2 COP
Cible :	4 COP et plus

Enjeu	SENTIMENT DE SÉCURITÉ
Orientation C	Être un milieu sain et sécuritaire.

Objectif C.1	D'ici juin 2022, améliorer le sentiment de sécurité des élèves dans les autobus.
Indicateur :	Pourcentage des élèves qui se sentent en sécurité dans les autobus (via un sondage annuel fait en novembre)
Situation actuelle :	Novembre 2017 : 59 % (via le sondage de la CSP)
Cible :	80 % et plus
Objectif C.2	D'ici juin 2022, améliorer le sentiment de sécurité des élèves dans les salles de toilettes.
Indicateur :	Pourcentage des élèves qui se sentent en sécurité dans les salles de toilettes via (via un sondage annuel fait en novembre)
Situation actuelle :	Novembre 2017 : 75 % (via le sondage de la CSP)
Cible :	85 % et plus

7 TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9 REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents, aux élèves et aux employés.

Annexe I : Principaux encadrements légaux

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.
- Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.
- Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

Annexe I : Principaux encadrements légaux (suite)

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.